

UN LABEL TRAÇABILITÉ POUR GARANTIR L'ORIGINE DES PLANTES DANS VOS PRODUITS

Les tendances de consommation illustrent les attentes fortes des consommateurs en termes de NATURALITE, dans les produits cosmétiques ou compléments alimentaires. Si la présence de plantes dans ces produits rassure le consommateur, ils attendent néanmoins plus d'INFORMATIONS quant à ces plantes.

C'est pourquoi Phytolia a élaboré un référentiel qui définit les conditions de qualité, de composition, de traçabilité à toutes les étapes d'élaboration des produits cosmétiques et compléments alimentaires à base de plantes.

Il s'inscrit dans une logique de TRANSPARENCE vis-à-vis du consommateur final.

Il s'agit de valoriser les savoir-faire de tous les maillons de la chaîne pour optimiser la qualité des produits à base de plantes au bénéfice du consommateur, au travers de la GARANTIE D'ORIGINE DE LA PLANTE.

DES GARANTIES POUR



Les consommateurs

ORIGINE, QUALITÉ, TRACABILITÉ, de la parcelle au produit fini
TENEUR minimale en plantes











Les acteurs de la filière

TRANSPARENCE, CO - RESPONSABILITÉ et CO – OPÉRATIONS au service d'un développement cohérent de la filière plantes de santé, beauté, bien-être.

UN LABEL DE CONFIANCE



Grâce à une démarche de traçabilité appliquée par tous les opérateurs, la plante est identifiée de la parcelle de production jusqu'au produit fini.

Qualité garantie

Tous les acteurs s'engagent sur la qualité des plantes et ingrédients à base de plantes dans les produits avec :

- Une origine française privilégiée pour les plantes cultivables en France,
- Le choix d'un produit naturel : sans OGM et sans solvants pétrochimiques,
- La mise en œuvre de systèmes qualité dans leur entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS



Juliette RENAUD, animatrice de l'association Phytolia 06 07 01 61 88 - phytolia@pl.chambagri.fr



UN LABEL TRAÇABILITÉ POUR GARANTIR L'ORIGINE DES PLANTES DANS VOS PRODUITS



Teneur minimale en plantes exigée



Produits Cosmétiques

10% DU POIDS est composé d'ingrédients* à base de plantes

dont 95% sont habilités Phytolia POP

*un ingrédient doit contenir au moins 5% de plantes sèches



Compléments alimentaires

Secs



Liquides 10% DU POIDS est composé

d'ingrédients* à base de plantes

dont 60% sont habilités Phytolia POP

*un ingrédient doit contenir au moins 20% de plantes sèches

d'ingrédients* à base de plantes

dont 60% sont habilités Phytolia POP

*un ingrédient doit contenir au moins 20% de plantes sèches

PROCÉDURE D'HABILITATION

Chaque opérateur de la filière doit être habilité, et apporter les garanties de qualité et de traçabilité exigés par le label.



PRODUCTEUR



FABRICANT



MARCHÉ





PRODUIT

MARCHÉ

Les demandes d'habilitation sont traitées par Phytolia, qui assure une confidentialité de la

Le respect des conditions d'application de ce référentiel est assuré par un contrôle des opérateurs de la filière.

POUR EN SAVOIR PLUS

Juliette RENAUD, animatrice de l'association Phytolia 06 07 01 61 88 - phytolia@pl.chambagri.fr LinkedIn - site web